

janvier 2013

N°47

Bonne année 2013 !



Le grand dossier municipal de cet automne et de ce début d'année 2013 est l'école d'illats. Lors du conseil d'école du 22 octobre 2012, les sureffectifs de la maternelle ont été évoqués en présence de l'inspectrice de l'éducation nationale. La création d'une troisième classe maternelle va sans doute être nécessaire. Et plus généralement, c'est un projet d'agrandissement de l'école ou si nécessaire, la construction d'une autre école que demandent les parents d'élève. Comment ont réagi nos élus ? (Lire notre dossier pages 7 et 8 pour en savoir plus). D'autre part, la municipalité a reçu une délégation de parents le 21 décembre dernier et leur a annoncé notamment son intention de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014. Elle s'orienterait très probablement vers le samedi matin travaillé plutôt que le mercredi matin.

Pendant ce temps le prix de l'eau assainie continue de monter. Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune d'illats 2011 a été voté le 29 novembre 2012 par le syndicat des eaux de Budos. Il montre que pour une consommation de 120 m³, le prix du m³ est passé de 6€ 20 à 6€ 48. A sa lecture, on se rend compte que la part communale d'assainissement collectif est considérable (41% d'une facture) et qu'elle augmente régulièrement. Lors des réunions de quartier mi décembre, le maire a promis aux habitants de Brouquet de la baisser (lire page 3) alors qu'il venait de voter une nouvelle augmentation au cours du conseil municipal du 21 novembre 2012 (lire page 2)... Pourtant, une autre gestion est possible. Le prix peut vite baisser. Nous le démontrons une nouvelle fois. (Lire page 5 pour en savoir plus)

Dans ce 47ème numéro d'ICI, nous allons voir également ce qui se cache derrière le triomphe affiché dans la presse par nos élus de la Communauté de Communes (CdC) en matière de gestion des ordures ménagères. Car, la CdC qui a la compétence de ce service, s'est engagée dans une course poursuite avec l'incinérateur Astria de Bègles qui brûle nos déchets et la COVED qui assure le tri sélectif. Le choix louable d'amener moins de déchets à l'incinération conduit Astria à augmenter ses prix pour ne pas perdre d'argent... L'augmentation du tri sélectif (+ 20%) qui en découle sera une source de nouvelles dépenses pour la CdC ; car trier et mettre en valeur les déchets coûte beaucoup plus cher que de les incinérer. Par conséquent, les baisses des prix annoncées pour les factures de début d'année (de 7 à 15% en moyenne) ne dureront pas. (Pour en savoir plus lire page 6)

Enfin, nous nous interrogeons sur les raisons qui ont conduit la municipalité à classer une bonne partie du bourg en zone de préemption urbaine (conseil municipal du 21 novembre 2012, pour plus d'informations lire page 4).

Beaucoup d'autres informations vous attendent dans notre journal.

Au nom de toute l'équipe d'Information des Citoyens Illadais, je vous souhaite ainsi qu'à toute votre famille, une très bonne année 2013.

Gilles Baillet

Au Conseil municipal

Conseil municipal du 10 octobre 2012

1-Création d'un poste d'agent territorial pour une promotion

2-Assainissement d'Escalès : deux cas d'assainissement autonome récents et éloignés de la route sont exonérés d'assainissement collectif pendant 10 ans. Les propriétaires pourront se brancher dans ce délai.

3-La DDTM (ex DDE) qui assistait la mairie dans les missions de surveillance de l'assainissement par exemple, doit se retirer. Il y a donc nécessité de prendre un prestataire privé.

4-Ralentisseur sur la route de Saint Michel de Rieufret : une convention est signée avec le Conseil Général.

5-Virement de crédit pour la zinguerie et la toiture de la dépendance de la cantine : possibilité de faire passer ces dépenses dans la section investissement.

Questions diverses

1-Vote du rapport sur le prix et la qualité du service public de la distribution d'eau courante.

2-Vote du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2011 (pour plus de renseignements lire page 6) : M. Vincent, représentant Illats au bureau de la Communauté de Communes, se félicite des bons résultats obtenus par la Redevance Incitative : « - 19% de production de déchets et + 10% de tri sélectif. Le tri sélectif a fortement augmenté. La déchetterie tourne à plein. Il y a des décharges sauvages mais il faut le temps que cela se mette en place. Il n'y a pas d'alternative à l'incinération à Astria. Que ceux qui ont la science infuse proposent d'autres solutions. »

3-Vote du rapport annuel du service d'assainissement non collectif (SPANC).

4-Courrier du collège de Podensac : demande de financement pour un séjour d'intégration concernant deux petits Illadais. A voir pour le prochain conseil. Besoin de plus de renseignements.

5-Date du Téléthon : 7 et 8 décembre.

6-Demande d'III'Arts pour ranger ses tapis dans l'ancien local du comité des fêtes, acceptée.

7-Pose de panneaux route de Budos pour signaler le passage protégé route de la Sableyre.

Conseil municipal du 21 novembre 2012

1-Augmentation de la surtaxe assainissement collectif Illats 2013 :

+ 2% pour le mètre cube consommé jusqu'à 150 m3 par an soit 2€ 2832 le m3 au lieu de 2€ 2384

+ 3% pour le mètre cube consommé au-delà de 150 m3 par an soit 2€ 3936 le m3 au lieu de 2€ 3239.

La partie fixe (abonnement) est maintenue à 49€.

Cela signifie que la part communale assainissement – déjà considérable – va continuer d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 2013 !!! (Pour plus de renseignements lire page 5)

2-Les coûts supplémentaires des travaux d'aménagement de la place de l'église : le coût total des travaux était de 313 461€ 82 HT soit 374 900€ 33 TTC (la TVA est reversée à la mairie). A cela s'ajoutent :

- 2 683€ 20 HT soit 3 209€ 11 TTC correspondants à la présence d'arbres malades
- 6 585€ 25 HT soit 7 875€ 96 TTC correspondants à la fourniture et à la pose de lanternes supplémentaires, d'une console, d'une lanterne et d'un raccordement au système de commande E P et d'une tête de mur sur le sommet du muret de soutènement autour de la place.
- 1 005€ 42 TTC concernant la programmation de l'arrosage
- 2 631€ 20 TTC pour l'aménagement de la plate-bande côté rue et l'arrosage.

Même si les deux dernières dépenses concernent des travaux hors marché, elles peuvent être additionnées avec les précédentes. Le coût total actuel TTC de cet aménagement est de 378 536€ 95.

3-Annulation de la délibération du 10 octobre dernier portant sur la « Création au tableau des effectifs d'un poste d'Agent de Maîtrise Territoriale et [la] suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe » sur avis du Centre de Gestion « qui a indiqué que la nomination de cet agent au grade d'agent de maîtrise, compte tenu de son âge, le pénaliserait dans le déroulement de sa carrière ».

4-Suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à 17 heures 30 hebdomadaires et son remplacement par un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à 28 heures hebdomadaires.

5-Admissions en non valeur (sommés impayés aux services municipaux) : 374€ 30

Au Conseil municipal

5-Admissions en non valeur (sommes impayées aux services municipaux) : 374€ 30

6-Subvention attribuée au collège de Podensac dans le cadre du séjour d'intégration des élèves de 6^{ème} : 100€.

7-Donation à la commune d'Illats par Mme Françoise Guix de Pinos des biens hérités de son époux, M. François Guix de Pinos. Il s'agit d'une propriété située sur les communes d'Illats, Landiras, Saint Michel de Rieufret, Virelade, Arbanats, Portets, Cabanac Villagrains et Saint Selve d'une valeur globale de 796 400€.

8-Virements de crédits : 33 500€ de dépenses imprévues (18 500€ pour les terrains de G de Pinos et 15 000€ pour l'achat de terrains dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église).

9-Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur tout ou partie des zones urbaines (U) ou d'urbanisation future (AU). Ce droit permet à la commune d'acquérir, à l'occasion de mutations, des biens en vue de réaliser des actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet :

- De mettre en œuvre une politique locale de l'habitat
- D'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques
- De favoriser le développement des loisirs et du tourisme
- De réaliser des équipements collectifs
- De lutter contre l'insalubrité
- De permettre la restructuration urbaine

De sauvegarder ou de mettre en œuvre le patrimoine bâti ou non bâti.

Vie Locale

Le tour des quartiers

Réunion du bourg (10 personnes présentes)

Des questions ont été posées. Des propositions faites. Pourquoi le caniveau du bas du Rude a-t-il été entièrement démolé puis reconstruit alors qu'il y avait suffisamment de matériel pour réaliser le côté opposé ? Ce qui n'a pas été fait. Donc les eaux s'écoulent chez des particuliers. Autre problème d'écoulement, les habitations de Beaulac ont l'eau sur leur terrasse. Un membre de notre association a proposé que la municipalité installe un aqua drain pour les protéger. Le maire s'entretient en particulier avec un propriétaire concerné par les terrains classés en emplacement réservé dans le nouveau PLU. Les défauts de l'aménagement de la place de l'église sont évoqués : mal façons, bordures cassées, trottoirs désormais inondables. Un passage aménagé pour aller de la place de l'église à la boucherie est demandé car il n'y a plus d'accès direct pour les piétons ... Enfin, un problème d'accès à des pièces de bois suite à la fermeture d'un ancien chemin rural au bord de l'autoroute est signalé. Marcel Carrety

Réunion de Brouquet (8 personnes présentes)

Les points positifs ont été soulignés comme le renforcement de la ligne électrique. Mais des problèmes demeurent : pas de nettoyage de la Gargale, sortie dangereuse des camions GSM. Une discussion sur l'augmentation du prix de l'eau s'engage. **Le maire fait la promesse de baisser la part communale d'assainissement collectif après les travaux d'Escalès.** Il a également pris position sur l'utilisation future de l'excédent du budget de l'assainissement collectif. Nous y reviendrons dans un prochain numéro. Le maire a été interrogé sur la raison qui pouvait expliquer que 67 abonnés n'ont pas payé pendant plusieurs années l'assainissement collectif. Il n'a pas donné d'explication compréhensible...

Le tour des quartiers se poursuit dans le prochain numéro.

En bref

Le préfet refuse l'implantation de la SOCEM

« Par arrêté en date du 5 octobre 2012, le préfet de la Gironde a refusé la demande d'autorisation présentée par M. le gérant de la SARL SOCEM pour la carrière à ciel ouvert de sables et graviers située lieu dit Barbedieu à Illats. Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du texte intégral de l'arrêté à la mairie d'Illats, à la sous-préfecture de Langon, à la DDTM, service des procédures environnementales et sur le site internet de la Préfecture de la Gironde www.gironde.gouv.fr » Mais attention, cette décision n'est pas définitive.

Des nouvelles de l'aire de co-voiturage

La Communauté de Communes du canton de Podensac a donné son feu vert pour l'implantation de l'aire de co-voiturage à proximité du péage de l'autoroute dans notre commune lors du conseil communautaire du 28 septembre 2012. Un plan de financement a été présenté mais aucune date de début des travaux n'a été précisée. Le PLU de notre village prévoit un emplacement réservé à cet usage. Cette aire de co-voiturage s'inscrit dans le plan départemental défini par le Conseil Général de la Gironde.

Des parents d'élève n'ont pas reconnu la salle de classe de l'école d'Illats dans le bulletin municipal de novembre dernier...



Vie locale (suite)

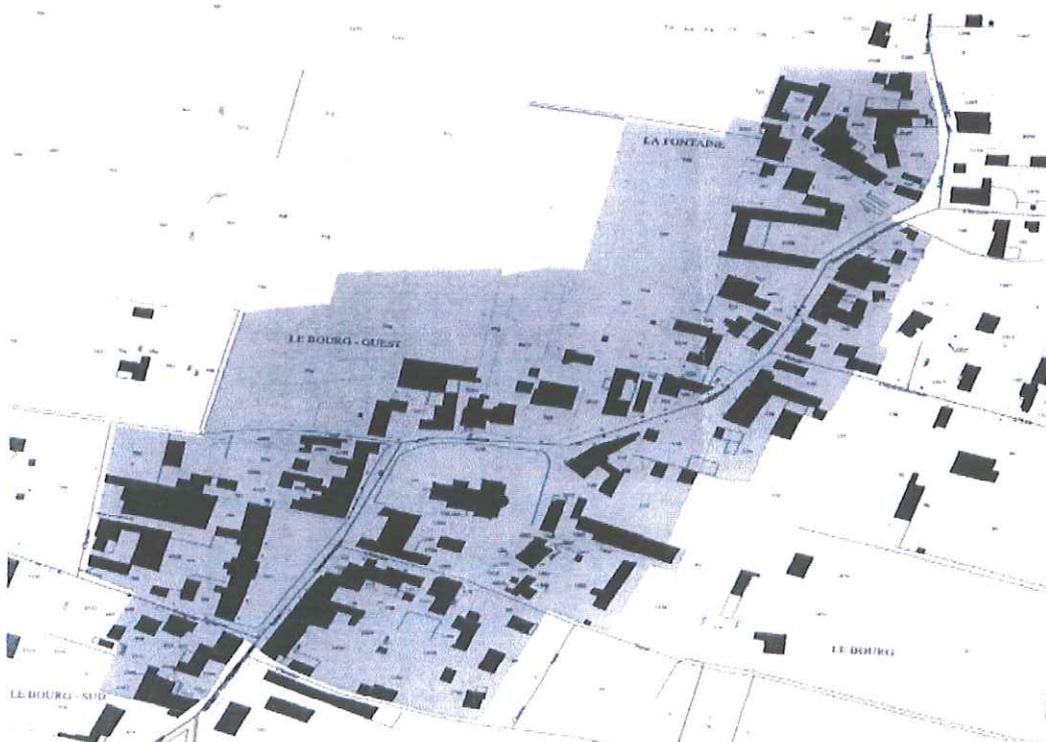
Pourquoi une zone de préemption urbaine à Illats?

La commune d'Illats a décidé de préempter les terrains situés sur la zone «UC» définie par le PLU communal. De ce fait, l'ensemble des terrains situés dans le périmètre, lors de cessions, est susceptible d'être acheté par notre commune. Afin de respecter le cadre légal, une délibération en date du 22 Novembre a validé cette volonté. Cette dernière fait référence à un article du Code de l'urbanisme dont notre lecteur en trouvera ci-après un extrait.

Extrait du code de l'urbanisme art. L211.1 «Les communes dotées d'un plan d'occupation des sols rendu public ou d'un plan local d'urbanisme approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan, dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines définis en application de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique, dans les périmètres définis par un plan de prévention des risques technologiques en application du I de l'article L. 515-16 du code de l'environnement, dans les zones soumises aux servitudes prévues au II de l'article L. 211-12 du même code, ainsi que sur tout ou partie de leur territoire couvert par un plan de sauvegarde et de mise en valeur rendu public ou approuvé en application de l'article L. 313-1 lorsqu'il n'a pas été créé de zone d'aménagement différé ou de périmètre provisoire de zone d'aménagement différé sur ces territoires. Ce droit de préemption est ouvert à la commune. Le conseil municipal peut décider de le supprimer sur tout ou partie des zones considérées. Il peut ultérieurement le rétablir dans les mêmes conditions. Toutefois, dans le cas prévu au deuxième alinéa de l'article L. 210-1, le droit de préemption peut être institué ou rétabli par arrêté du représentant de l'Etat dans le département. Lorsqu'un lotissement a été autorisé ou une zone d'aménagement concerté créée, la commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement ou les cessions de terrain par la personne chargée de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté. Dans ce cas, la délibération du conseil municipal est valable pour une durée de cinq ans à compter du jour où la délibération est exécutoire.»

La commune a donc décidé d'axer uniquement son droit de préemption sur la zone Urbaine de Centralité. Les zones AU d'urbanisation future ainsi que toutes les autres citées dans l'article L211.1 sont donc laissées au second plan. Ceci nous indique une volonté municipale forte d'urbaniser uniquement le centre bourg.

Le bureau



Commune d'ILLATS (Gironde)
Droit de Préemption Urbain
Périmètre d'application
(Zone Urbaine de centralité)

Plan annexé à la délibération
du Conseil Municipal du :

Consommation

Et si on faisait baisser le prix de l'eau? (suite)

Alors que la municipalité poursuit sa politique d'augmentation du prix de l'eau, nous démontrons une nouvelle fois qu'il est possible de le faire baisser.

Le prix du mètre cube d'eau assainie a franchi la côte d'alerte : il est passé de 6€ 20 à 6€ 48 pour une consommation de 120 m3.

Dans notre dernier numéro, nous avons estimé le prix du m3 à 7€ 44 à partir de la facture d'un particulier. Mais, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune d'Illats 2011 n'avait pas été publié puis voté par le Syndicat des eaux de Budos. C'est chose faite depuis le 29 novembre dernier et l'on y voit un peu plus clair. Le prix global TTC pour une consommation annuelle de 120 m3 (une famille de quatre personnes) est passé de 744€ 89 en 2011 à 777€ 83 en 2012. Cela fait une augmentation de 32€ 94 qui se répartit comme indiqué dans le tableau ci-joint. Il est à noter que le Syndicat des eaux de Budos n'a pas augmenté la part qu'il perçoit pour la distribution d'eau courante, cette année.

La part communale d'assainissement collectif plombe nos factures

On ne peut pas en dire autant de la commune d'Illats. Celle-ci percevait en 2011, 312€ 34 pour 120 m3 d'eau assainie soit 42 % du total d'une facture. En 2012, elle a augmenté de nouveau sa part qui est désormais de 317€ 61 et ce mouvement va se poursuivre en 2013. Le conseil municipal du 21 novembre 2012 (pages 2 et 3) a voté une nouvelle augmentation de 2 %... Ce qui n'a pas empêché le maire de promettre mi décembre, aux habitants de Brouquet lors de la réunion de quartier, une baisse de la part communale... Elle sera sans doute effective en 2014, l'année des élections municipales !

Nos élus peuvent donc baisser la part communale s'ils le décident, ce que nous préconisons depuis des années !

En attendant, nous nous sommes livrés à une simulation dans le prolongement de notre précédent numéro. Si la part communale était égale à la part de la SAUR soit 136€ 06 – ce qui est déjà une somme conséquente –, le prix du m3 baisserait de 25% et atteindrait 4€ 96 !!! Cette opération pourrait se faire sans déséquilibrer les comptes qui étaient en excédent de 320 000€ en janvier 2012. Certes, 180 000€ vont financer la tranche d'assainissement collectif d'Escalès-Le Téouley, mais l'arrivée d'une trentaine de nouveaux abonnés et

l'intégration des 67 foyers qui ne payaient pas leur assainissement collectif pour des raisons encore inexpliquées, vont vite redonner toute son ampleur injustifiée à l'excédent budgétaire. Il serait alors possible d'en remettre une partie aux usagers sous la forme d'un avoir et de faire baisser de nouveau le montant des factures. D'autre part, notre village est maintenant entièrement desservi par l'assainissement collectif. Les grands investissements sont donc terminés.

Les petits consommateurs sont les plus pressurés !

Les chiffres officiels correspondent à une consommation de 120 m3 mais pour tous ceux qui consomment moins, que se passe-t-il ? Pour une estimation de consommation de 12 m3 dans la période allant de mai à décembre 2012, la facture est de 152€ 39 soit 12€ 6 le m3. Voilà la réalité des chiffres !

Marcel Carretoy

Répartition de l'augmentation 2012	
TVA pour l'assainissement	+7,99 €
Part communale d'assainissement collectif	+5,27 €
Redevance de pollution domestique prélevée par l'Agence du Bassin Adour-Garonne	+4,56 €
SAUR	+4,44 €
TVA eau potable	+4,16 €
Lyonnaise des Eaux	+3,23 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte perçue par l'agence du Bassin Adour-Garonne	+2,88 €
Redevance de prélèvement perçue par l'agence du Bassin Adour-Garonne	+0,50 €

En bref dans le rapport sur l'assainissement

Les stations d'épuration de Barrouil et du Merle

Les bilans sont conformes mais « la station de Barrouil ne traite pas correctement l'ammoniaque. La station du Merle connaît un sous dimensionnement de la filière boues. La construction d'un bac de rhyzophytes supplémentaire s'avère nécessaire à court terme. »

Principaux renouvellements

Pompe de relevage n°2 de la station du Merle : 1 131€ 25
Moteur du racleur-dégraisseur : 307€ 52

Le dernier rapport fait par la DDTM (ex DDE)

Le rapport 2011 sera donc le dernier rapport fait par la DDTM (ex DDE). Nous nous inquiétons pour les années futures que la loi impose un prestataire privé pour rédiger ce type de rapport. Il faudra redoubler de vigilance pour maintenir une véritable transparence de l'évolution du prix de l'eau.

C o n s o m m a t i o n (suite)

Ordures ménagères : derrière le triomphe...

La communauté de communes (CdC) triomphe dans la presse : « *Diminuer la facture des ordures ménagères, c'est possible* » (Sud Ouest du 8 décembre 2012) et « *Le tri sélectif a porté ses fruits* » (Sud Ouest du 24 décembre 2012). Des chiffres sont lancés pour démontrer cette réussite éclatante : « *Les habitants du territoire paieront en moyenne entre 7 et 15% moins cher leur prochaine facture des ordures ménagères.* » (Sud Ouest 8 décembre 2012) « *Ce qui paraît être le plus parlant est le poids de déchets ménagers par habitant. En 2010, 269 kg ; en 2011, 216 kg, et en 2012, 142 kg, ce qui signifie que le message est passé et que les bonnes habitudes commencent à se mettre en place.* » (Sud Ouest du 24 décembre 2012). Et à ceux qui font remarquer que la redevance incitative a fait augmenter les dépôts d'ordures sauvages, le président balaie toute contestation : « *Le comportement incivique des gens, les déchets dans la nature, ne sont absolument pas liés à la redevance incitative comme certains le prétendent. Je ne saurais trop vous inciter, au niveau de chaque commune, à prendre des dispositions comme d'autres l'ont déjà fait. A Barsac par exemple, nous avons 12 enquêtes ouvertes contre des gens indécents sur le bureau du Procureur de la République. Et les sanctions vont tomber. On le fera savoir et ça coûtera très cher aux contrevenants. Bien plus cher que ce que cela aurait coûté entre la part fixe et les kilos !* » (Conseil communautaire du 28 septembre 2012)

Effectivement chez nous à Illats, des décharges sauvages existaient bien avant la nouvelle redevance comme par exemple celle de la sablière en face du stade de football qui apparemment est toujours en activité ...

Malgré tout, les promeneurs ont pu constater depuis quelques mois, une prolifération de déchets dans les bois ou au bord des routes. Sans compter ceux qui sont brûlés ou amenés dans des poubelles dans d'autres collectivités...

Une course poursuite...

La baisse des prix d'un service ne peut être boudée, surtout à une époque où tout augmente. Néanmoins, on peut légitimement s'interroger sur le maintien de ces prix. Nous avons dans nos précédents numéros, démontré que le prix du service de collecte et de traitement des ordures ménagères dépend du coût de la tonne incinérée pratiqué par l'incinérateur Astria de Bègles auquel notre collectivité dépend, mais aussi du prix élevé du tri sélectif.

En effet, moins nous amènerons de déchets à l'incinérateur – c'est le but recherché par la redevance incitative –, plus ce dernier augmentera ses prix pour maintenir ses bénéfices. Les économies réalisées par la Communauté de Communes cette année ne vont donc pas durer et cela a été dit dans *Sud Ouest* du 8 décembre 2012: « *Car, on le sait bien, le prix à la tonne du traitement des déchets par l'usine d'incinération ne cesse d'augmenter.* »

A cela s'ajoute l'augmentation de 20% des déchets recyclés, miracle de la redevance incitative. Or, le traitement de ces derniers revient plus cher que l'incinération d'après le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2009, dernier document fiable en la matière. L'aide de l'organisme Eco emballage peut alléger la facture pour la collectivité mais pas inverser la logique de ce marché.

Donc, la réserve financière actuelle que s'est constituée la CdC va rapidement diminuer et le prix du service augmentera de nouveau. Une véritable course poursuite est lancée entre la Communauté de Communes, Astria et la COVED dont on sait par avance qui seront les vainqueurs...

Une gestion opaque de ce service par la Communauté de Communes : « Quand il y a un flou, y a un loup ! »

Paradoxalement depuis deux ans, la CdC n'a jamais autant communiqué sur les déchets et la mise en place de la nouvelle redevance. Mais elle ne produit plus de rapports clairs et précis sur la gestion du service d'élimination des déchets.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2011 voté par la Communauté de Communes (CdC) du canton de Podensac le 20 juin dernier, a été réalisé par la COVED, la société à laquelle la collectivité a délégué la collecte des ordures ménagères. Une grande première... puisque les années précédentes, ce document était rédigé par les services de la Communauté de Communes. Détail très important car il détermine le contenu du rapport. Peut-on être juge et partie ? Le délégué d'un service public peut-il rendre compte objectivement de sa gestion ? A lire la brièveté du bilan financier présenté, on peut en douter.

En 2010, la CdC avait noyé le poisson pour montrer que l'action de son président produisait des résultats formidables. Nous avons dénoncé ces effets de manche et demandé des données complémentaires par courrier au président en mars dernier. Nous n'avons pas de réponse à ce jour...

Pour 2011, les chiffres communiqués par la COVED n'ont rien à voir avec les autres années. Par exemple, les charges de personnel étaient de 26 794€ en 2010, elles atteignent 451 367€ dans le dernier rapport... Les recettes totales étaient de 2 010 842€ en 2010, elles sont de 967 065€ en 2011. L'explication la plus probable est que ces chiffres ne concernent que la seule COVED, la partie de la CdC n'étant même pas reportée dans le bilan financier... Les années antérieures c'était la COVED qui ne présentait aucun bilan.

Par conséquent, nous avons adressé un courrier au président de la CdC pour pouvoir disposer d'un réel bilan de fonctionnement de ce service. Nous vous le communiquerons dès qu'il vaudra bien nous répondre.

Gilles Baillet

Au conseil d'école du 22 octobre 2012

L'école d'Illats étouffe !

(Cet article a été rédigé à partir du compte rendu du conseil d'école qui a été distribué à tous les parents d'élève.)

Lors du conseil d'école du 22 octobre 2012, les sureffectifs de la maternelle ont été évoqués en présence de Mme l'inspectrice de l'éducation nationale pour la circonscription de La Réole. Il y a 65 élèves en maternelle à Illats : « *C'est actuellement la moitié de l'effectif total de l'école qui fréquente les deux classes maternelles (...)* ». Cela pose notamment un problème d'espace : la cour de récréation est trop petite. Mme Trochon, représentante des parents, « *informe que les préconisations pour la construction des écoles se situent autour de 500 m² pour 60 enfants de maternelle (source : Education Nationale/ Conseil Technique des Collectivités Territoriales, 1989). Un arpentage sommaire lui permet d'affirmer que la cour de l'école maternelle ne dépasse pas 200 m² pour les 65 enfants la fréquentant actuellement.* »

Cette tendance à l'augmentation des effectifs ne va pas s'arrêter

Mme l'inspectrice « *décrit le secteur de Podensac comme très dynamique et subissant une forte poussée démographique sensible dans toutes les communes avoisinantes. Elle juge par conséquent logique qu'illats ne soit pas épargnée.* » Mme la directrice de l'école « *s'est renseignée auprès de la mairie et informe que 20 naissances ont été enregistrées en 2010, ce qui porterait l'effectif total à 139 élèves à la rentrée 2013.* » Mme Guillot représentante des parents, « *relève que ces chiffres semblent indiquer la nécessité d'ouvrir une sixième classe, d'autant plus que les chiffres des naissances 2011 (18) confirment la hausse des effectifs.* » Or, le seuil d'ouverture d'une classe est actuellement de 28 élèves par classe, « *ce qui serait le cas d'illats.* » Mme l'inspectrice informe le conseil « *de son intention de rencontrer M. le maire en février 2013 lorsque les prévisions académiques seront connues.* »

Agrandir notre école dans le cadre existant?

Depuis 1978, date de la dernière restructuration du bloc scolaire, une garderie et une nouvelle salle ont été construites, la cour de la maternelle a été partiellement agrandie et un jardin pédagogique a été ouvert. Pour le reste, rien n'a vraiment bougé. Il est vrai qu'il n'y a pas énormément d'espace au sol pour envisager une extension de l'école. Néanmoins, partant de l'existant et des quelques espaces libres (derrière la salle de sports et à côté de la Maison des associations), nous pensons qu'un projet d'agrandissement doit être sérieusement étudié et pourrait prévoir la construction de nouvelles salles en hauteur. Bien sur, cela nécessiterait des investissements importants. Et alors ? L'école communale est le principal service public de notre village et elle doit par conséquent s'adapter à sa croissance. Cette réalité est refusée par nos élus. Ils préféreraient même empêcher l'arrivée de nouveaux habitants en supprimant les terrains constructibles dans le nouveau PLU pour ne pas saturer l'école. Mais, l'afflux de nouveaux élèves est là ! En outre, « *de nombreux aspects du fonctionnement actuel de l'école d'illats* » ont alerté depuis quelques années les parents sur la nécessité d'un agrandissement de l'école. « *La garderie (...) sert également de dortoir, ce qui n'est pas sans poser des questions d'hygiène élémentaires* » ; « *la capacité du restaurant scolaire (...) atteint ses limites* » et il y a « *besoin d'une salle de motricité adaptée, entre autres.* »

Que propose la municipalité par rapport à l'ouverture d'une nouvelle classe?

Un papier d'information distribué à l'école le 15 janvier par les parents fait le compte rendu de l'entrevue qu'ils ont eue avec la municipalité le 21 décembre dernier. Celle-ci leur a dit que si « *Courant février, en fonction des effectifs recensés, une ouverture de classe serait envisageable. (...) cela ne poserait aucun souci puisqu'elle existe déjà: il s'agit de la salle BCD qui sert actuellement de bibliothèque scolaire, atelier informatique et bureau de direction. Ceux-ci déménageraient dans les locaux de la bibliothèque municipale.* » Cette solution ne satisfait pas les parents qui pointent les nouveaux problèmes qu'elle ne manquerait pas de poser. Ils sont favorables « *à la mise en place d'un algeco (provisoire) judicieusement situé* » « *dans l'attente d'un réel agrandissement ou de la construction inévitable d'une école?* »

Construire une nouvelle école?

Pour pouvoir répondre à l'augmentation des effectifs en cours et peut-être dans l'avenir, nos élus ont dit aux parents qu'ils réfléchissent « *à l'éventualité de construire, « un jour », une école maternelle vers la zone du futur lotissement du centre-bourg. Les locaux de la restauration scolaire pourraient être agrandis derrière le gymnase. Mais il faut voir si la démographie poursuit son ascension ou se tasse.* » Les parents regrettent le côté vague des intentions municipales même si elles sont louables selon eux. Ils sont toutefois convaincus que c'est un « *projet dynamique et concerté* » prévoyant la construction d'une nouvelle école qui sera porteur d'avenir. Les représentants des parents invitent la municipalité à ne pas attendre et à convoquer dans les plus brefs délais un Conseil d'école extraordinaire à cet effet. Parce que pour eux, l'arrivée de nouveaux habitants à Illats est tout sauf un problème.

Notre association est prête à travailler avec tous ceux qui se sentent concernés pour apporter des réponses concrètes et réalisables à moyen terme. Lors des élections municipales de 2008, notre programme électoral était le seul à proposer : « *un plan d'agrandissement et de réaménagement de l'école [qui] sera réalisé pour faire face à la croissance des effectifs.* » (Le programme est toujours consultable sur notre site internet)

Au conseil d'école (En bref)

Le projet d'école : il s'appuie sur les TICE (Technologie de l'information et de la Communication pour l'Enseignement) et la culture humaniste. Il se concrétisera par l'élaboration d'un journal d'école et la réalisation d'un recueil de recettes.

Les passerelles (rencontre sportive et visite du collège) aménagées l'an dernier entre le CM2 et la 6^{ème} seront maintenues.

Vendanges au château Jouvence : plusieurs classes ont été accueillies pour participer aux vendanges et découvrir les grandes étapes de fabrication du vin.

Escale du livre (avril 2013) : plusieurs classes iront rencontrer les auteurs au salon du livre de Bordeaux.

Concours des jardins d'écoles : l'école participera à ce concours patronné par les délégués départementaux de l'éducation nationale.

La sonnerie de rentrée est toujours insuffisante. Il est suggéré de la compléter par un signal lumineux.

L'allée de l'école a été goudronnée à la satisfaction de tous. Demande de pose d'un panneau d'affichage ouvert à tous.

Les boutons pressoirs d'ouverture de l'eau dans les sanitaires de la maternelle ont été changés mais ils sont trop durs à actionner pour les jeunes enfants.

La rénovation de la cour des primaires n'apporte pas toutes les améliorations escomptées : les parties neuves du revêtement repoussent les anciennes ce qui crée des plis et présente des risques de chutes.

Panneau de basket : les institutrices demandent à ce qu'il soit posé plus bas pour permettre aux élèves de l'utiliser en récréation.

L'isolation thermique des toilettes du primaire et l'isolation phonique d'une classe: une étude est en cours. Les travaux seront entrepris à l'été 2013. Coût évalué dans le budget 2013: 29 000€.

Le revêtement antichoc de la cour de l'école maternelle est toujours très glissant car recouvert de mousse. Le traitement n'a pas été réalisé de manière uniforme.

Une barrière mobile est demandée par Mme la directrice pour éviter que les élèves ne jouent dans des endroits non surveillés : il y a eu quatre accidents sans gravité en quelques semaines.

Demande de renouvellement du parc des vélos en maternelle.

Exercice d'évacuation : l'alarme est toujours insuffisamment audible au niveau des bâtiments de maternelle.

Accès à la salle de sports : l'ouverture d'une section basket au collège de Podensac en collaboration avec le club de basket d'Illats nécessite l'occupation de la salle le mardi après-midi. Les enseignantes de maternelle regrettent de n'avoir pas été consultées lors de la répartition des créneaux horaires d'utilisation car elles utilisent régulièrement le gymnase pour les récréations les jours de pluie car les préaux ne suffisent pas. Elles ne peuvent donc plus, par exemple, y conduire les élèves le mardi après-midi. Une concertation est donc souhaitée à l'avenir. D'autre part, il arrive encore de trouver sur le sol des objets potentiellement dangereux.

Accès internet : avec les économies réalisées sur le budget scolaire, l'école a pu acquérir deux ordinateurs portables et un vidéoprojecteur. Malheureusement l'utilisation de ce matériel est limitée par l'absence d'accès au réseau internet à l'intérieur de la partie ancienne de l'école. Il est demandé l'intervention des services de maintenance pour traiter les dysfonctionnements du réseau existant et une connexion internet effective dans chaque classe.

Personnel communal intervenant à la cantine: en cas d'absence temporaire de l'une des deux employées, l'autre surveille seule une soixantaine d'enfants au cours des deux services quotidiens décalés. Il serait nécessaire de revoir cette organisation en mairie afin d'avoir des solutions rapides à mettre en place en cas d'absence imprévue, a fortiori lorsque les absences sont programmées à l'avance, comme cela vient de se produire.

Les P'tilladais font don de 200€ effectué par l'association grâce aux bénéfices des animations proposées l'an passé.

Emballages des cadeaux de Noël offerts par la municipalité : Mme Gillot propose que les parents soient sollicités pour aider les conseillères municipales.

Changement des rythmes scolaires : la loi sera connue en janvier 2013.

Dates à retenir : Carnaval sera fêté le vendredi 29 mars 2013 à l'école. La Kermesse se déroulera le vendredi 28 juin 2013.